

CHARTRE

DES ÉTABLISSEMENTS MONTESSORI DE FRANCE

ASSOCIATION MONTESSORI DE FRANCE
INSTITUT SUPÉRIEUR MARIA MONTESSORI

CHARTRE

DES ÉTABLISSEMENTS MONTESSORI DE FRANCE

PROPOSÉE PAR :

ASSOCIATION MONTESSORI
DE FRANCE



*AFFILIÉE À L'ASSOCIATION
MONTESSORI INTERNATIONALE*

INSTITUT SUPÉRIEUR
MARIA MONTESSORI



*ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR AGRÉÉ PAR
L'ASSOCIATION
MONTESSORI INTERNATIONALE*



*ASSOCIATION
MONTESSORI INTERNATIONALE*

Charte

Des

Etablissements Montessori de France

Signée par :

L'Association Montessori de France, (AMF), Association nationale affiliée à l'Association Montessori Internationale (AMI) ayant pour but : « de grouper les personnes s'intéressant à la méthode d'enseignement et d'éducation créée par Maria Montessori, de répandre et de propager l'emploi de cette méthode en France, de révéler et de défendre les droits de l'enfant, en mettant en lumière les lois naturelles de son développement psychique et en assurant la protection de sa personnalité à travers les étapes successives de sa croissance ».¹

D'une part,

L'Association nationale **Institut Supérieur Maria Montessori** (ISMM), agréée par l'Association Montessori Internationale et déclarée auprès de l'Académie de Paris comme établissement privé d'enseignement supérieur, a pour but : L'éducation selon la « Pédagogie Montessori, la formation des éducateurs et des éducatrices, le développement de l'ouverture de Maisons des Enfants et de classes Montessori ».²

D'autre part,

Et les établissements Montessori, que sont :

- Les « Nido » : structures accueillant les enfants de 3 mois à la marche assurée. (crèche)
- Les « Communautés Infantiles » : structures accueillant les enfants de la marche assurée à 3 ans. (crèche)
- Les « Maisons des Enfants » : structures accueillant les enfants de 3 à 6 ans. (crèche)
- Les « Ecoles Élémentaires Montessori » : structures accueillant les enfants de 6 à 12 ans. (école primaire)

¹ Statuts de l'Association Montessori de France

² Statuts de l'Institut Supérieur Maria Montessori

I - Préambule :

1907/2007, l'Association Montessori de France, l'association Institut Supérieur Maria Montessori ainsi que les établissements Montessori de France ont célébré le centenaire du mouvement Montessori et plus particulièrement l'ouverture de la première Maison des Enfants à San Lorenzo.

Ensemble nous avons honoré le passé, célébré le présent et créé les fondements du futur.

Dans cette perspective, l'Association Montessori de France et l'association Institut Supérieur Maria Montessori, représentantes de l'Association Montessori Internationale en France, dans le respect de leurs agréments respectifs et dans le souci du développement qualitatif de la Pédagogie Montessori, ont souhaité élaborer ensemble une **Charte des Etablissements Montessori de France** afin de favoriser leur reconnaissance et leur représentativité auprès de l'opinion, des média et des pouvoirs publics.

De plus, leur souhait de s'inscrire pleinement dans l'évolution législative et réglementaire du droit à l'éducation et à la formation professionnelle tout au long de la vie aux plans national et européen, les amène à prendre en compte dans leur réflexion et l'élaboration de cette charte :

- le contexte national à travers :

1. La mise place du droit individuel des salariés pour l'accès à la formation et à une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle) à finalité professionnelle pour la formation initiale, continue, et/ou la validation des acquis d'une expérience (VAE) professionnelle, salariée ou bénévole au moins égale à trois ans (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002).
2. La création du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) dans lequel sont inscrits de droit, les diplômes d'Etat et, sur demande à la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) tous les autres diplômes, titres, ou certificats à finalité professionnelle. A titre d'exemple l'ISMM étudie l'opportunité de l'inscription du diplôme international d'éducateur Montessori au RNCP. En effet les certifications inscrites au RNCP ont un niveau (VI, V, IV, III, II, I*) attribué par le ministère compétent. Le niveau ainsi attribué à une certification confère une reconnaissance et une égalité de traitement à son détenteur au plan national.
3. L'obligation qui est faite, aux employeurs, d'adapter les salariés à leur poste de travail. (*loi portant réforme de la Formation tout au long de la vie du 4 mai 2004*) et d'accroître leurs compétences en fonction de l'évolution de l'emploi.
4. L'expérimentation d'ouverture de l'Education nationale à d'autres approches pédagogiques pour l'acquisition des fondamentaux. (*Loi du 13 août 2004, dite loi Fillon*)

- le contexte européen à travers :
 1. Le principe de la libre circulation des personnes et des biens et du droit d'exercice professionnel reconnu à tout ressortissant des Etats membres de l'Union européenne.
 2. La reconnaissance des diplômes sur le principe de la confiance mutuelle entre les Etats membres de l'Union européenne.
 3. La mise en place d'un cadre européen de la formation professionnelle (C.E.F.P.).

II - Objectifs et procédures d'adhésion à la charte :

Objectifs de la présente charte :

Cette charte a pour objet :

1. De Garantir les critères d'un établissement Montessori tels que définis par l'Association Montessori Internationale auprès des enfants, des familles, des institutions et organismes de tutelle et/ou de contrôle.
2. D'assurer un suivi pédagogique à travers des journées d'études, des conférences, des colloques, des formations initiales et continues qualifiantes, de perfectionnement, les modalités de recours à la VAE ainsi que des visites dans les établissements.
3. De représenter l'ensemble des établissements signataires auprès de l'Association Montessori Internationale, des ministères compétents, des organismes professionnels, des instances européennes et autres organisations publiques ou privées, reconnues sur le plan national.
4. De favoriser la résolution des difficultés d'ordre administratif et/ou juridique à la demande des établissements et/ou de leur Conseil d'Administration.
5. D'assurer une réelle fédération des établissements dans leur représentation nationale.

Procédure d'adhésion :

Les établissements signataires et/ou leur organisme de gestion s'engagent à :

1. Au plan administratif :
 - Fournir les pièces référencées en annexes I, nécessaires à la constitution du dossier d'accréditation.

- A présenter leur projet d'établissement ainsi que le rapport annuel d'activité.
- A répondre pour le personnel, aux exigences des autorités de tutelle et/ou de contrôle liées aux fonctions et à l'exercice professionnel :

Telles que les diplômes :

- Etre titulaire d'un baccalauréat. (Education Nationale)
- Diplômes d'Etat de puéricultrice, d'éducateur de jeunes enfants (Direction de la famille et de la petite enfance).
- Diplôme de directeur d'établissement Sanitaire, Social et médico-social reconnu de niveau I, II, III selon la taille de l'établissement ou du service (Décret ...2007-221 du 19/02/2007).
- Diplôme Montessori International d'éducateur (AMI)

2. Au plan financier et social :

- A présenter le bilan annuel établi par le cabinet comptable, approuvé par l'Association gestionnaire ou la société et attesté par un commissaire au compte pour les établissements qui en justifient.
- A garantir l'usage de la convention collective en vigueur dans l'établissement ou à défaut le code de l'activité principale de l'établissement communément appelé code NAF.
- A adhérer et à s'acquitter de sa cotisation annuelle à l'AMF en qualité de personne morale.

3. Au plan déontologique :

- A informer dans les plus brefs délais tout évènement pouvant entraîner gravement la responsabilité morale des institutions.
- A respecter un code dit de « concurrence loyale » quant à l'implantation d'un établissement.
- A ne divulguer aucune information concernant les enfants ainsi que leur famille.

Les établissements accrédités pourront faire mention de leur accréditation sur leurs supports et documents administratifs.

4. Au plan pédagogique :

« L'éducation comme une aide à la vie »

L'essentiel dans l'éducation, c'est le développement de l'être humain dans toutes les dimensions : physique, sociale et spirituelle.

Chaque enfant quel qu'il soit poursuit au milieu des autres, avec les autres son propre développement par sa propre activité suivant les lois intérieures de croissance.

Maria Montessori a proposé une pédagogie tenant compte des besoins des enfants à chaque stade de la croissance humaine.

Chacun a son propre potentiel qui se développera si on lui donne un environnement approprié si on respecte son histoire, sa personnalité propre et son propre rythme d'où l'importance de l'ambiance préparée soigneusement pour que l'enfant par des expériences répétées autant de fois qu'il le souhaite, soit « acteur » de son propre développement. Il est donc important que l'enfant ait la liberté de mouvement et le libre choix des activités ce qui va permettre le développement de l'autonomie et de la responsabilisation.

« Seul l'esprit de l'enfant peut orienter le progrès humain et peut-être même le guider vers une forme élevée de civilisation. »

Les établissements s'engagent à respecter les critères d'un établissement Montessori :

1. Un éducateur diplômé de L'Association Montessori Internationale pour le niveau d'âge du groupe d'enfants dont il a la charge.

En ce qui concerne le nombre :

- Nido et/ou Communauté Infantile : se référer aux normes en vigueur à ce jour quant au nombre d'adultes par section.
- Maison des Enfants : l'éducateur peut être aidé par un(e) assistant(e).
- Ecole Élémentaire : l'éducateur peut animer le groupe, sans autre aide.

Ce critère favorise le développement de l'indépendance chez l'enfant. Le rôle de l'éducateur est de guider les enfants dans leur intérêt et de préparer l'environnement à cet effet.

2. Chaque groupe d'enfants doit être constitué de :

- Au Nido : 10 à 12 enfants de 3 mois à la marche assurée (environ 15/16 mois).
- A la Communauté Infantile : 12 à 14 enfants de la marche assurée à 3 ans.
- A la Maison des Enfants : 28 à 35 enfants de 3 à 6 ans.

- A l'Ecole Elémentaire : 30 à 35 enfants de 6 à 9 ans et 30 à 35 enfants de 6 à 12 ans.

Le mélange des âges a pour objectif de stimuler un développement normal du comportement social qui favorisera la collaboration, l'échange et l'émulation au sein du groupe.

3. Le matériel :

Le matériel Montessori dans son ensemble³, constitue des aides au développement de l'enfant. Sa fonction principale est de permettre à celui-ci d'explorer le monde, de s'en saisir et de se construire.

Il doit impérativement être complet et provenir d'un fabricant agréé par l'A.M.I ; il ne peut être mélangé avec d'autres matériels pédagogiques.

Le concept « d'environnement préparé » est un concept complexe de la pédagogie Montessori. Le matériel Montessori ne constitue pas l'ensemble de « l'environnement préparé ». Néanmoins, il en est un élément important. L'éducateur et le groupe d'enfants font aussi partie de cet environnement préparé.

La théorie du docteur Montessori a besoin de temps pour être comprise. C'est une conception nouvelle de l'éducation et un regard différent sur l'enfant et son développement. La compréhension mûrit au fil des années à travers la pratique et la réflexion menées par chacun.

Pour cette raison, il est important d'avoir les points de référence corrects de cette théorie qui sont donnés dans les Cours Montessori Internationaux.

4. Temps de travail autonome :

Les enfants doivent impérativement bénéficier d'un temps d'activité autonome (individuelle ou de groupe pour les plus grands) **deux heures et demi à trois heures, chaque matin et chaque après-midi.**

Ce qui permet le respect du rythme de travail, la possibilité du libre choix de l'activité et la concentration de l'enfant dans son activité.

Les activités « extra-montessorienne » telles que les leçons données par des spécialistes comme les intervenants de musique, de théâtre ou autres, devront rester très minoritaires et/ou être réservés à des horaires « extrascolaires » (après 16h30 ou le mercredi par exemple).

³ Liste du matériel de chaque tranche d'âge jointe en annexe

5. Formation continue:

L'établissement s'engage à développer de façon prospective les compétences de leur personnel conformément au projet de l'établissement, notamment dans le champ de la pédagogie Montessori.

III - Mise en œuvre :

L'Association Montessori de France et l'Association Institut Supérieur Maria Montessori, s'engagent à constituer une commission dite « **Commission d'accréditation et de soutien des établissements Montessori de France** ».

Cette commission sera constituée d'au moins quatre membres dont :

- Deux membres de l'A.M.F : un membre de l'Association diplômé de l'A.M.I et son Président ou son représentant.
- Deux membres de l'I.S.M.M : un membre de l'Association diplômé de l'A.M.I et son Président ou son représentant.

Chaque établissement qui souhaite être signataire de la Charte devra envoyer, après une demande écrite, un dossier complet en double exemplaire à :

AMF/ISMM
Commission d'accréditation et de soutien
1/7, rue Jean Monnet
94130 Nogent-sur-Marne

La commission d'accréditation examine le dossier de demande et émet un avis motivé au vu du dossier.

Dans le cas d'un avis positif, une visite de l'établissement, préalable à l'accréditation, sera organisée par la Commission qui mandatera deux personnes déléguées :

- une personne représentant l'AMF,
- une personne représentant l'ISMM et diplômé (e) AMI de la ou des tranches d'âges pour lesquelles l'établissement sollicite son accréditation,
- un représentant d'établissement adhérent accrédité.

Dans le cas d'un avis négatif motivé, un complément de dossier sera demandé à l'établissement.

Mandat de la délégation de la commission d'accréditation :

La délégation a pour mandat de vérifier l'adéquation entre le projet d'établissement et le projet pédagogique, portés au dossier et sa mise en œuvre effective au sein de l'institution.

A la suite de cette visite, les personnes mandatées par la commission devront lui remettre un rapport écrit dans les 15 jours qui suivent la visite.

La Commission d'accréditation et de soutien des établissements Montessori de France après lecture du rapport des délégués statuera sur :

- Une première accréditation prononcée pour une durée de 3 ans renouvelable.
- Une seconde accréditation pour une durée de 5 ans.
- Une accréditation provisoire pour une durée de 3 ans avec des recommandations formulées à l'établissement.
- un refus d'accréditation, dans ce cas, une notification motivant la décision sera envoyée à l'établissement

En cas de refus, l'établissement peut faire appel auprès de la Commission d'accréditation qui se réunira chaque année et statuera. Dans ce cas une nouvelle procédure d'accréditation sera ouverte et à l'issue de laquelle, la Commission confirmera ou infirmera sa décision.

Participation financière :

L'établissement qui sollicite l'accréditation s'engage à régler les frais inhérents à la procédure :

- Frais de dossier.
- Frais de transport et d'hébergement si besoin est des membres de la commission.
- Indemnités des délégués de la commission d'accréditation.

Convention

concernant la Charte des établissements Montessori de France

Entre

l'Association Montessori de France, 322 rue des Pyrénées 75020 Paris, représentée par Madame Nicole THOMAS, Présidente

Et

l'Institut Supérieur Maria Montessori, 322 rue des Pyrénées 75020 Paris, représenté par Monsieur Symphorien ATANGANA, Président

Animés du désir d'affirmer les mêmes objectifs et des souhaits communs pour une meilleure reconnaissance de la Pédagogie Montessori, afin de maintenir la bonne harmonie entre les établissements Montessori de France ont arrêté ce qui suit :

- Un partenariat pour garantir les critères d'un établissement Montessori tels que définis dans la Charte, pour en assurer le suivi pédagogique, pour les représenter à qui de droit, pour les aider dans la résolution de leurs difficultés administratives et pour assurer une réelle fédération des établissements dans leur représentation nationale.
- Une mise à jour bisannuelle.
- Tous problèmes pouvant surgir entre les deux associations signataires seront soumis à une Commission permanente composée de six membres, à savoir trois membres du bureau de chaque association.
- La présente convention sera soumise à la ratification des Assemblées Générales de chacune des deux associations contractantes dans les formes statutaires qui leur sont propres.
- Chacune des associations conserve sa "souveraineté" et son indépendance que la présente convention ne saurait en aucune manière affecter.

Fait à Paris le 15 octobre 2008

La Présidente de
L'Association Montessori de France

Nicole THOMAS

Le Président de
L'Institut Supérieur Maria Montessori

Symphorien ATANGANA

ANNEXES

ANNEXES-I

Constitution du dossier d'accréditation :

L'accréditation doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du président du conseil d'administration ou du gérant de l'établissement la sollicitant, accompagné du dossier dont la constitution suit.

Pièces à fournir :

1. Au plan administratif :

- **Pour les associations : photocopies signées du Président**

- 1- Récépissé de la déclaration à la préfecture
- 2- Publication au J.O.
- 3- Statuts paraphés et signés du Président.
- 4- Liste et qualité de membres du conseil d'administration,

- **Pour les sociétés : photocopies signées par le(s) Gérants**

- 1- L'attestation de déclaration.
- 2- Numéro du registre.
- 3- Liste des gérants.
- 4- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur enfants et adultes.

De plus pour les associations et les sociétés :

- 5- La photocopie de la déclaration d'ouverture
- 6- La photocopie du projet d'établissement
- 7- La photocopie des diplômes du directeur
- 8- La photocopie du dernier bilan financier
- 9- Indication de la convention collective de l'établissement
- 10- Compte rendu de la commission de sécurité

2. Au plan pédagogique :

- 11- Le projet pédagogique
- 12- La liste des éducateurs et assistants ainsi que la photocopie de leurs diplômes
- 13- La liste du matériel pour chaque environnement préparé pour lesquels l'accréditation est sollicitée
- 14- La photocopie des fiches d'inscription ou dossier d'inscription (vierges) des enfants et des documents qui sont remis aux parents lors de l'inscription des enfants

ANNEXES-II

**Liste des Aides au développement
pour chaque « environnement préparé »**

Le Nido :

Accueil des enfants de trois mois à la marche assurée soit environ 15/16 mois :

Aire de la nourriture : Tables et chaise de sevrage
Tables de repas

Aire des soins physiques : Tables de change, vestiaires et casiers

Aire du mouvement : Matelas et miroirs

Poussettes et landaus pour transporter les enfants.

Groupe 1 : Activités visuelles, auditives et de préhension (de 2 à 6 mois) :

Activités visuelles :

- Mobile de Munari
- Mobile de Gobbi
- Mobile des danseurs
- Octaèdre
- Mobiles du commerce
- Plantes et fleurs
- Images d'art

Activités auditives :

- Parler
- Chanter
- Musique douce

Activités de préhension :

- Mobiles en bois
- Grelot et ruban
- Anneau et ruban
- Hochet de perles
- Cylindres, sphères et cubes avec grelots à l'intérieur
- Anneaux et disques entrelacés
- Dolio
- Balles en caoutchouc

Groupe 2 : Activités de coordination œil/main (de 6 à 15/16 mois) :

- Anneaux sur base mouvante
- Anneaux sur base table
- Tiges et anneaux de différentes dimensions
- Quatre ellipsoïdes sur tiges courtes
- Boîte avec balle et plateau
- Boîte avec tiroir et balle
- Boîte avec balle à tricoter
- Boîte avec balle à pousser
- Solides géométriques dans un contenant
- Meubles à clés

Groupes 3 : Activités d'équilibre et de locomotion (de 2 à 15/16 mois) :

- Balle et rampe (Takané)
- Tracker
- Triangle de brachiation
- Chemin de bois
- Marches d'extérieures
- Plateforme pour grimper
- Chariot d'extérieur

Le langage (de 6 à 15/16 mois) :

- Nomenclatures de fruits, ou d'objets réels
- Nomenclatures d'objets
- Objets et cartes associés
- Nomenclatures d'images
- Livres

La Communauté Infantile

Accueil des enfants de 15/16 mois à 3 ans

Groupe 2 : Activités de coordination œil/ main :

- Boîte avec quilles
- Cubes sur tige verticale
- Disques sur tige horizontale
- Tige sur anneaux
- Enfiler des perles
- Boîtes à fentes et jetons
- Boîtes à lettres
- Trier
- Ouvrir et fermer des boîtes
- Les puzzles
- Boîtes en bois avec des couvercles coulissants
- Boîtes avec casiers
- Loquets/targettes
- Coudre
- coller
- Utiliser des ciseaux et découper

Groupe 3 : Activités d'équilibre et de locomotion :

- Marches d'extérieures
- Appareils à grimper

Groupe 4 : Activités stéréognostiques :

- Sac à objets généraux
- Sacs à objets classifiés
- Sacs à objets en double

Le Langage :

- Nomenclatures d'objets
- Objets et cartes associés
- Nomenclatures d'images
- Les livres
- Jeu des questions
- Jeu d'analyse des sons
- Expression de soi

La Musique :

- Chanter
- Les instruments de musique : jouer
- Danser

L'Art :

- Gribouiller
- Dessiner : la table à dessin
- Peindre, le chevalet de peinture
- Modeler de l'argile

Les Exercices de vie Pratique :**Soin de la personne :**

- S'habiller, se déshabiller, ranger ses habits
- Se laver les mains
- Se laver les mains au lavabo
- Brosser ses cheveux
- S'essuyer le nez
- Nettoyer ses chaussures
- Se brosser les dents
- Les cadres de boutonnage : à velcro, fermeture à glissière, à boutons, à boutons pression

Soin de l'environnement intérieur :

- Essuyer une table
- laver une table
- Epousseter
- Balayer
- Laver le sol
- Nettoyer une vitre
- Nettoyer un miroir
- Cirer du bois
- Epousseter une plante
- Laver une plante
- Arroser une plante
- Composer un bouquet
- Laver du Linge
- Etendre du Linge

Soin de l'environnement Extérieur :

- Ramasser les feuilles
- Planter des graines
- Arroser les fleurs, les plantes
- Ratisser les cailloux

Déplacer des Meubles :

- Transporte une chaise
- S'asseoir
- Transporter une table
- Porter un tabouret
- Transporter un banc
- Dérouler, rouler un tapis

Grâce et courtoisie :

Nourriture :

- Dresser la table
- Servir de la nourriture
- Nettoyer
- Faire la vaisselle
- Presser des agrumes
- Eplucher et couper des bananes
- Préparer des œufs
- Tartiner

La Maison des Enfants

Accueil des enfants de 3 à 6 ans

Matériel de Vie Pratique :

Ce matériel n'étant pas exhaustif, cette liste est proposée à titre indicatif.

Les exercices préliminaires :

- Porter une chaise
- Porter une table
- Porter un plateau-Porter une corbeille
- Ouvrir et fermer une porte, un tiroir
- Dérouler et rouler un tapis
- Balayer

Soin de l'ambiance :

- Presser une éponge
- Epousseter (chiffon, plumeau)
- Ouvrir et fermer des boîtes
- Ouvrir et fermer des flacons
- Brosser un tapis
- Visser, dévisser des boulons
- Ouvrir et fermer des cadenas
- Se servir de pinces à linge
- Plier des étoffes
- Plier du papier
- Couper du papier avec des ciseaux
- Transvaser avec une cuillère
- Verser du riz d'un pot dans un autre
- Verser du sable d'un pot dans un autre
- Verser de l'eau d'un pichet dans un autre
- Verser de l'eau d'une carafe dans des verres
- Verser de l'eau d'une théière dans une tasse
- Nettoyer la glace
- Astiquer des cuivres
- Soigner les plantes
- Changer l'eau des fleurs
- Coudre, première étape
- Dresser la table
- Laver la table
- Laver du linge

Soin de la personne :

- Cadres : boutons pressions, gros boutons, petits boutons, épingles à nourrice, agrafes, fermeture à glissière, boucles, à nœuds, à laçage
- Se laver les mains
- Cirer ses chaussures

Jeux collectifs de coordination motrice :

- Marcher sur la ligne, différents exercices
- La leçon de silence

Grâce et courtoisie :

- Différents exercices

Matériel Sensoriel :Visuel :

- Les emboîtements cylindriques
- La tour rose
- L'escalier marron
- Les barres rouges
- Les couleurs : boîte 1
- Les couleurs : boîte 2
- Les couleurs : gradations. Boîte 3
- Le cabinet de géométrie
- Le cabinet de botanique

- Les triangles constructeurs : boîte 1
- Les triangles constructeurs : boîte 2
- Les triangles constructeurs : boîte 3
- Les triangles constructeurs : boîte 4
- Les triangles constructeurs : boîte 5
- Les figures superposées
- Le cube du binôme
- Le cube du trinôme
- Les cylindres de couleur
- La table de Pythagore, le décanomial

Tactile :

- Lisse et rugueux
- Lisse et rugueux : les tablettes
- Le globe lisse/rugueux

Stéréognostique :

- Les solides géométriques
- Les étoffes
- Le sac à mystère
- Les sacs stéréognostiques
- Le tri des graines

Baryque, Thermique, Auditif, Olfactif, Gustatif

- Les tablettes baryques
- Les bouteilles thermiques

- Les tablettes thermiques
- Les boîtes à bruits
- Les clochettes
- Les bouteilles à odeurs
- Les saveurs

Géographie

- Le globe des différentes parties du monde
- Le planisphère
- Les puzzles des continents
- Les drapeaux
- Les contrastes de la terre et de l'eau

Matériel de Langage :

Le langage parlé :

- Lire des livres et raconter des histoires
- Conversation

Enrichissement du vocabulaire :

- Noms des objets de l'environnement
- Les images classifiées :

- La maison
-

L'environnement social

- La nature
- Etc ...

- Les nomenclatures Classifiées :

- Botanique
- Zoologie
- Géographie

- La ferme
- Jeu des questions

Le Langage Graphique :

- Jeu d'analyse de sons
- Les formes à dessins
- Les lettres rugueuses
- L'alphabets mobiles 1,2, 3
- Les ardoises

La lecture :

- La boîte d'objets
- Les phonèmes, introduction : la boîte d'objets, n° 2
- Les phonogrammes :
 - Les pochettes de lecture,
 - Les livrets,
 - Les enveloppes homophoniques
- Les images classifiées : étape après la lecture
- Les nomenclatures classifiées, étapes après la lecture

La nature des mots : boîte de symboles

- L'article
- L'adjectif
- Jeu de l'adjectif logique
- Le jeu du détective
- La conjonction
- La préposition, jeu de la préposition
- Le verbe :
 - Passé/présent
 - Transitif/intransitif
- L'adverbe
- Jeu de l'adverbe logique
- Les ordres I-II et III

Analyse de la Phrase :

- Analyse structurale de la phrase – stade I
- Analyse structurale de la phrase – stade II
- Analyse de la phrase avec extensions : Attributs et appositions

Matériel de Mathématiques :Première Numération de 1 à 10 :

- Les barres numériques
- Les chiffres rugueux
- L'association des barres numériques et des chiffres
- Les fuseaux
- Le jeu des jetons (pair, impair)
- Le jeu de mémoire des nombres

Le Système Décimal :

- Premier Plateau : présentation des quantités
- Les symboles
- Deuxième plateau : la formation des grands nombres
- Les opérations avec le système décimal : matériel du système décimal pour les opérations
- Les timbres
- La Table des points

La Numération suite :

- Numération de 11 à 19 : les perles de couleur
- La première table de Seguin
- La deuxième table de Seguin
- La Chaîne de 100
- La Chaîne de 1000
- Le meuble des perles de couleurs (compter en sautant)

La Mémorisation :

- Le serpent de l'addition
- Le Tableau d'addition
- Les Tables de mémorisation de l'addition 1, 2, 3,4 avec contrôles (1 et 2)
- Le serpent de la soustraction
- Le Tableau de la soustraction
- Les Tables de mémorisation de la soustraction 1 et 2 et contrôle (1)
- Les perles de couleur (mémorisation de la multiplication)
- Le tableau de la multiplication
- Les Tables de mémorisation de la multiplication 1, 2,3 et contrôles (1 et 2)
- Le Tableau de division
- Les Tables de mémorisation de la division 1 et 2

Le passage à l'Abstraction :

- Le petit boulier
- Le matériel des hiérarchies
- Le grand boulier
- La grande division avec tubes

Les Fractions :

- Les fractions

L'école Élémentaire :

Accueil d'enfants de 6 à 12 ans

Arithmétique :

Histoire des systèmes numériques :

- Les différentes affiches des chiffres

Mémorisation et analyse de la multiplication et de la division :

- Boîtes de perles de couleurs- décanome
- Le tableau des puissances
- Multiplication par 10, 100,1000
- Le petit boulier
- Les hiérarchies
- Le grand Boulier
- Matériel de la grande division –tubes et perles
- Le boulier chinois
- Matériel pour jeu de la banque
- Le damier
- Les multiples du nombre_ Tableau des puissances
- Table à trous et clous – recherche PPCM-PGCD
- La divisibilité d'un nombre

Puissance d'un nombre : le carré, le cube et la puissance 4 :

- Matériel de la puissance de 2
- Matériel de la puissance de 3
- Matériel des multibases
- Cubes du binôme et du trinôme
- Cubes du binôme et du trinôme arithmétiques
- Matériel pour les puissances 4 et 5 d'un binôme
- Matériel pour la construction de cubes des premiers nombres.
- Boîtes de barres de couleurs

Racine carrée et racine cubique :

- Table et perles pour racines carrées
- Table à trous et clous pour racines carrées
- Tableaux pour racines carrées

Les nombres décimaux :

- Les fractions
- Perles des hiérarchies, symboles

- Tables des décimaux
- Damier décimal

Les nombres négatifs :

- Le serpent négatif

Les mesures :

- Lignes : différents types de mètres
- Volumes Boîte des 1000 cubes
- Capacité : Récipients et sable
- Poids : Balance et poids
- Aires : Matériel du calcul des aires (jaunes)
- Formes équivalentes

Géométrie :

Histoire de la géométrie

Les encastremets de géométrie :

- Le cabinet de géométrie

Les triangles constructeurs :

- Les triangles constructeurs

Les nomenclatures classifiées de géométrie :

- Concepts fondamentaux, point, ligne, surface et corps.
- Les différents concepts de lignes
- L'étude des angles
- Formation des figures planes
- Etude du triangle et ses parties
- Etude du quadrilatère
- Les polygones réguliers et irréguliers
- Equivalence, Similitude et Congruence
- Somme intérieure des angles d'un triangle et des polygones
- Orthocentres des triangles
- Deuxième séries des triangles constructeurs
- La somme des angles intérieurs d'un polygone
- Le cercle
- Encastremets : Aires
- Théorème de Pythagore
- Aires et calcul des aires
- Etude des volumes

Le langage :

Le langage à l'école élémentaire nécessite une bonne bibliothèque de littérature ainsi qu'une série de dictionnaire de la langue mais aussi des synonymes etc...

Histoire de l'écriture et écriture :

- Affiches de l'histoire de l'écriture
- Livres sur l'histoire de l'écriture
- Histoire de notre langue
- Papier pour calligraphie
- Lecture interprétée
- Histoire chants, poésies, pièces de théâtre etc...

Lecture et écriture :

- séries de livres progressifs puis livres de la littérature d'enfants
- Troisièmes alphabets mobiles
- Ecriture de texte par l'enfant
- Etude des styles
- Etymologie
- Etude de la littérature

Grammaire et syntaxe :

- Suffixes, Préfixes, Homonymes, Contraires
- Mots composés
- Familles de mots
- Synonymes
- Exercices d'expression

Classification des mots selon la nature : les boîtes de grammaire

- Les boîtes de grammaire : des aspects des mots études
- Les symboles
- Classification des mots : tableaux de la nature des mots
- Les pluriels, les accords
- Commandes
- Etude du verbe
- Conjugaisons : temps, modes
- Voies et formes des verbes
- Concordance pronom-verbe : aimer-grandir-rendre
- Analyse de la proposition

Analyse de la phrase

- Les phrases simples : affiche A
- Les phrases complexes : affiche B
- Les phrases composées complexes : affiches C, D
- Tableau de degrés de dépendance

Géographie :Premier Niveau : Géographie statique

- Forme de la terre et de l'eau/ contrastes géographiques
- Les globes
- Les drapeaux
- Nomenclatures classifiées de géographie
- Etude du pays de l'enfant

Deuxième Niveau : géographie dynamique et fonctionnelle :

- Les Affiches de géographie et expériences associées
 - Le soleil et la terre (6 affiches)
 - Les effets du soleil (22 affiches)
 - L'action de l'air (11 affiches)
 - L'action des rivières (7 affiches)
 - L'action de la pluie (2 affiches)
 - L'action de la Glace (4 affiches)
 - Le cycle de l'eau (2 affiches)
 - La géographie humaine (3 affiches)

Troisième Niveau : éducation Cosmique, géographie économique

- Tableaux et Affiches

Histoire :

- Echelle de la famille
- La vie de l'enfant en photos
- La ligne des jours
- L'année et ses parties
- L'horloge et la lecture de l'heure
- La chaîne de 2000 et Plus
- La bande Noire ou la leçon d'humilité
- Etude des besoins fondamentaux de l'homme
- Le cadran des ères
- L'affiche de la vie
- L'affiche de l'histoire de l'Homme
- Civilisations et sociétés

- Les grandes civilisations
- Les anciennes civilisations
- L'âge moderne

Biologie :

La zoologie :

- Nomenclatures classifiées de Zoologie :
 - Parties externes des 5 classes de vertébrés
- Première connaissance du règne animal : images, Histoires, besoins
- Première classification du règne animal
 - Affiches des Invertébrés
 - Affiches des vertébrés
- Nomenclatures classifiées de Zoologie
 - Parties internes des 5 classes de vertébrés

La botanique :

- Nomenclatures classifiées de botanique
- Première connaissance du règne végétal : images Histoires, besoins
- Première classification du règne animal
 - Affiches de la classification :
 - Cryptogammes
 - Phanaérogammes

Zoologie et botanique :

- Les boîtes chinoises : arbres de la vie
- Fonctions vitales de la Plantes : les affiches (17)
Et expériences associées

Le corps humain :

- Les fonctions du corps humain : le grand fleuve
Et expériences associées

L'écologie : introduction